

# PROGRAMME D'INTERET GENERAL HABITAT PRECAIRE DANS LE DEPARTEMENT DE L'ISERE

Thème : Habitat Indigne – Habitat Indécent  
Fiche de référence  
Département de l'Isère  
Ref072\_Pact38\_03



**Le PIG Habitat Précaire mis en place dans l'Isère permet aux propriétaires occupants de réhabiliter leur logement.**

**Le Pact de l'Isère accompagne les propriétaires tout au long de la procédure pour améliorer leurs conditions de vie.**

## Commande :

Etat, Conseil Général, Communautés d'agglomération ayant pris la compétence logement.

Mission de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) intégrée au Plan départemental d'Action pour le Logement des personnes Défavorisées de l'Isère (PALDI).

Mis en place en 1987 puis inclus dans le PALDI, ce dispositif se poursuit à travers des conventions tri annuelles renouvelées.

**Opérateur :** Pact de l'Isère

## Objectifs :

Permettre à des propriétaires occupants à faibles ressources et vivant dans un habitat précaire voire insalubre, de réhabiliter leur logement.

Définir avec eux un projet de réhabilitation global adapté à leur capacité financière. L'enjeu est de leur permettre de continuer à vivre dans leur logement.

## Démarche et savoir faire PACT :

Une conseillère E.S.F. du Pact de l'Isère, avec l'appui d'une architecte, accompagne les ménages tout au long de leurs démarches afin que leur projet de réhabilitation devienne une réalité et que les familles retrouvent des conditions d'habitabilité décentes.

Le Pact de l'Isère apporte un accompagnement social, technique et financier pour aider le propriétaire à :

- définir les travaux indispensables à entreprendre
- trouver et demander les financements (subventions et prêts) nécessaires
- réaliser les travaux et mettre en place la demande d'aide au logement liée au prêt.

La conseillère ESF instaure une relation de confiance avec le propriétaire et son entourage (famille, élus, Travailleurs Sociaux, etc....). En appui avec l'architecte, elle étudie la faisabilité technique et financière du projet.

Par la suite et tout au long de la mise en œuvre du projet, elle maintient un lien permanent avec la famille et veille à la bonne gestion opérationnelle.

## Résultats obtenus :

Depuis 1987, plus de 400 ménages ont retrouvé des conditions de logement décentes, au moyen de subventions majorées et d'un prêt aidé ouvrant droit aux aides au logement de la CAF ou de la MSA.



## Contact :

COURANT Marie-Thérèse – Pact de l'Isère  
[mt-courant@pact38.org](mailto:mt-courant@pact38.org) - Tél. : 04.76.12.11.21.